



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/947
S/1996/323
29 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 44 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 27 avril 1996, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration de la présidence de l'Union européenne au sujet du cessez-le-feu au Liban (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Lorenzo FERRARIN

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
au sujet du cessez-le-feu au Liban

L'Union européenne se déclare profondément satisfaite du cessez-le-feu conclu au Liban et espère qu'il mettra fin à la violence, que les négociations de paix se poursuivront aussi en ce qui concerne le Liban, que la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité sera appliquée et que cela contribuera à la réalisation d'une paix juste et durable dans toute la région du Moyen-Orient.

Depuis le début du conflit, l'Union européenne a tout fait pour contribuer à arrêter les hostilités et à empêcher une aggravation de la crise. Elle est résolue à poursuivre ces efforts diplomatiques visant à promouvoir la paix.

L'Union européenne regrette profondément les nombreuses victimes civiles, les dommages matériels et la souffrance infligée aux parties, et entend développer, en consultation directe avec les autorités libanaises, un plan européen pour la reconstruction du Liban et pour l'assistance d'urgence pour les centaines de milliers de personnes déplacées.
